



# CONSEIL MUNICIPAL

# PROCES VERBAL

Mercredi 1<sup>er</sup> mars 2023

---



VILLAGES ÉTAPÉS  
FAITES UNE PAUSE D'INTÉRÊT GÉNÉRAL



L'an deux mil vingt-trois le premier mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 20 février 2023, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de M. Eric ROBIN, Maire.

Étaient présents : ROBIN Eric, Maire, GORÉ-CHAPEL Isabelle, HESRY Michel, RIGOLLÉ Delphine , LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, Maire-adjoints, COLLETTE Abel, BADOUARD Allison, POILVERT Cédric, conseillers délégués, , FAISNEL Valérie, BERNARD Nathalie, MENIER Sébastien, ROSSIGNOL Marie-Louise, COMMUNIER Aurélien, LE COZ Caroline, LE CORRE Céline, CHASLES Sandrine, CHIQUET Vincent.

Absents excusés: BAZIN Pascal ,POILBOUT Marie, DAUNAY Dominique, CHARTIER Georges,

Procurations

M. Pascal BAZIN, absent, donne procuration à M. Michel HESRY

Mme Marie POILBOUT, absente, donne procuration à Mme Isabelle HAMON

M. Dominique DAUNAY, absent, donne procuration à M. Vincent CHIQUET

M. Georges CHARTIER, absent, donne procuration à Mme Sandrine CHASLES

<i>Nombre de conseillers municipaux en exercice</i>	<i>23</i>
<i>Nombre de conseillers municipaux présents</i>	<i>19</i>
<i>Nombres de conseillers municipaux votants</i>	<i>23</i>

Configuration de début de séance :

Modifications en cours de séance : néant

### Formalités règlementaires

- **Procès-verbal du conseil municipal du 25 janvier 2023**: approuvé
- Désignation du **secrétaire de séance** : Isabelle GORE-CHAPEL
- **Appel** et vérification du **quorum** : quorum atteint
- **Modification de points d'ordre du jour** : néant
- **Information des délégations consentie par le conseil municipal au Maire**:  
Viabilisation des hameaux de la ville Hubeau et de la Héronnière : attribution des marchés de travaux : voir point d'ordre à suivre

Monsieur ROBIN présente en son nom personnel et celui du conseil municipal ses condoléances à deux agents communaux : Mme Maryse ROUILLAC à l'occasion du décès de sa maman, et à M. Jacques HERVÉ, à l'occasion du décès de son beau-frère.

## AFFAIRES GENERALES

*Rapporteur : Eric ROBIN*

### 1. Aides d'urgence aux populations victimes du séisme en Turquie et Syrie

A la suite du double séisme meurtrier qui a touché le 6 février 2023 le Sud de la Turquie et le Nord-Ouest de la Syrie, faisant à date plus de 40 000 victimes, le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères (MEAE) a activé le fonds d'action extérieure des collectivités territoriales (FACECO) afin de fédérer les initiatives de solidarité de ces dernières avec les populations victimes. Il s'agit d'un fonds de concours géré par le Centre de crise et de soutien (CDCS) du MEAE. Il permet aux collectivités territoriales françaises qui le désirent d'apporter une aide d'urgence aux victimes de crises humanitaires à travers le monde. C'est l'unique outil de l'État donnant la possibilité aux collectivités territoriales de répondre rapidement et efficacement aux situations d'urgence.

Le FACECO assure aux collectivités territoriales françaises que les fonds engagés seront utilisés avec pertinence eu égard à la situation d'urgence concernée et au terrain, qu'ils seront gérés par des experts de l'aide humanitaire d'urgence et que leur utilisation sera scrupuleusement tracée. Il garantit également une visibilité de la contribution des collectivités territoriales françaises.

Sur proposition de M. ROBIN, le conseil Municipal donne son accord pour verser une somme de 500 € au FACECO afin de venir en aide aux victimes du séisme.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

### 2. Pôle culinaire : Point sur les travaux

Mr Robin, Président du GIP Hardouiniais Mené fait part des désordres qui persistent au pôle culinaire suite aux malfaçons lors de l'exécution des marchés de travaux. Le marché avec le groupe JM a été résilié aux frais et risques de cette entreprise.

Néanmoins, des travaux complémentaires doivent être entrepris afin de réparer les désordres et rendre le bâtiment conforme à son usage (travaux sur la ventilation et sur le vide sanitaire.)

Pour asseoir la procédure de recours de la commune à l'encontre, à terme, de l'entreprise défaillante, il a été convenu de mettre en concurrence les entreprises qui vont être amenées à intervenir, ceci afin de justifier le moment venu les sommes qui seront réclamées au groupe JM. Pour plus de sûreté juridique, Le conseil est invité à se prononcer sur l'engagement des travaux complémentaires nécessaires. Avec le concours du maître d'œuvre des entreprises ont été sollicitées pour remettre des offres techniques et financières.

Sur le plan financier, en l'état des données financières connues à ce jour :

Il est nécessaire d'engager les travaux figurant sur les devis suivants afin de remédier aux désordres :

- SBR : ventilation cuisine : 10 345.67 € HT
  - ROUSSEAU : réseaux EU/EV et EG (eaux usées, vannes et grises) dans le vide sanitaire : 31 809.50 € HT
- Soit un total de 42 155.17 € HT

Côté recettes, les sommes mobilisables pour la prise en charge des travaux aux frais et risques de l'entreprise défaillante sont les suivantes

- Reste dû sur le marché de Groupe JM : 10 775.91 € HT ( ce qui correspond à la somme non réglée sur la partie ventilation restauration)

- Montant de la garantie à première demande : 14 882 € (acte de caution)
    - Montant des retenues de garantie en trésorerie : 1 869.85 € (
- Soit un total de 27 527.76 €

Ainsi, Il resterait une somme de 14 627.41 € HT à la charge du Groupe JM , facturé à terme par la commune à l'entreprise.

Vu l'exposé ci-dessus,

Considérant la nécessité de procéder aux travaux pour remédier aux désordres,

Le conseil municipal décide de :

- accepter de réaliser les travaux
- autoriser le maire à engager les travaux :

Devis SBR pour la ventilation

Devis Rousseau pour le vide sanitaire

- charger le maire de faire généralement le nécessaire et signer tous documents relatifs à la présente décision, notamment réaliser toutes les démarches nécessaires dans le cadre de la procédure aux frais et risques de l'entreprise défaillante, afin de récupérer les frais de remise état et de bon fonctionnement du pôle culinaire.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

### 3. Projet « collecte des Archives du Syndicat Mixte du Mené »

M. ROBIN présente le projet dénommé « collecte des Archives du Syndicat Mixte du Mené » qui vise à collecter les mémoires de Messieurs Paul HOUEE, Bernard SOHIER et Pierre NOREE. Les archives ainsi collectées et répertoriées seront versées aux archives départementales. L'office de Développement Culturel du Mené (ODCM) conduit ce projet avec l'implication de M. Joseph SAUVÉ et la mairie du Mené. Pour se faire il est proposé de faire appel à une stagiaire, en la personne de Lolita COUBRUN, étudiante Master 1 « Histoire et civilisation » à l'Université de Rennes 2. Lors de la dernière réunion de l'Entente Hardouinai Mené, le projet a été présenté afin de solliciter le financement partenarial des communes du bassin de vie permettant la prise en charge d'un tiers du projet à hauteur de 2000€ entre les neuf communes de l'Entente, en fonction de la population DGF, ce qui représente pour la commune de Merdrignac la somme de 748.61 €.

Vu la convention présentée par l' ODCM

Considérant l'intérêt de ce travail de mémoire et de l'intérêt pour la population qui pourra avoir accès à ces données historiques

Le conseil municipal se prononce favorablement sur son engagement dans le projet présenté. Toutefois cet engagement est assorti d'une clause résolutoire : l'engagement de la commune est conditionné par l'adhésion de toutes les communes de l'Entente. Il accepte les termes de la convention présentée par l'ODCM et autorise le maire à la signer. Il accepte le versement de la somme de 748.61 € à l'ODCM, sous réserve de la clause résolutoire exposée ci-dessus et autorise le maire à signer la convention à intervenir avec l' ODCM selon ces mêmes conditions.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

## FINANCES

*Rapporteur: Pascal LE GALL*

### 4. Tarifs 2023 : modification tarifs concernant le service inhumation

Le conseil municipal, lors de sa dernière séance du 25 janvier a fixé les différents tarifs notamment ceux du service inhumation.

S'agissant des plaques à apposer sur le mur du souvenir, la prestation de l'imprimerie LEMAIRE est facturée à la commune 33 €, prix qui englobe la plaque et la gravure.

Or, le prix fixé est de 60 €. A noter que ce prix s'applique pour les plaques à apposer sur le mur du souvenir et sur le colombarium. Dans ce dernier cas, il existe bien une gravure sur une plaque de marbre, pour lequel il a été voté un tarif à 60 € qui se justifie par le montant qui est payé par la commune.

Il est proposé de revoir uniquement le tarif des plaques à apposer sur le mur du souvenir qui serait ramené de 60 à 35 € pour correspondre aux frais engagés par la commune pour ce type de prestation.

Le conseil municipal accepte la modification du tarif des plaques à apposer sur le mur de souvenir, le tarif passant de 60 à 35 €/plaque et ceci à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023 .

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

## RESSOURCES HUMAINES

*Rapporteur: Pascal LE GALL*

### 5. Information sur le recrutement responsable Ressources Humaines

Mme Sandrine HELLEQUIN va être recrutée au poste de responsable des Ressources Humaines . Sa nomination interviendra au 10 mai 2023.

D'ici là, Mme Stéphanie MOUSSU-BROUAZIN assure l'intérim et restera en poste jusqu'au 31 mai pour assurer la transition des dossiers avec Mme HELLEQUIN.

A la demande de Mme Sandrine CHASLE d'associer des élus du groupe de la minorité au jury de recrutement, M. ROBIN rappelle que la décision de nommer aux emplois communaux relève de sa seule compétence. Il a pour habitude d'associer au recrutement des adjoints concernés par la thématique de la candidature avec au maximum 3 personnes dans le jury . La formation demeure restreinte, non pas pour écarter les représentants de la minorité mais pour faciliter les entretiens de recrutement.

A la demande de Mme Marie-Louise ROSSIGNOL, les élus qui souhaiteraient rencontrer les agents municipaux, connaître leurs métiers sont invités à se manifester auprès de Sylvie RUELLAN, Directrice Générale des Service qui pourra organiser un temps de rencontre et de visite. Un trombinoscope des agents seraient le bienvenu.

## ECONOMIE ET TOURISME

*Rapporteuse* : Isabelle GORÉ-CHAPEL

### 6. Compte rendu de la commission attractivité résidentielle, économique et touristique du 25 février 2023

Il est précisé que le compte rendu des commissions est communiqué à titre informatif. Les orientations et décisions de la commission ne valent pas validation qui interviendra en conseil municipal ultérieurement, sauf en cas de décision express en séance.

9-1 **Annuaire de la biodiversité communale (ABC)** : retour de l'accord de subvention par la Région Bretagne : en cours

9-2 **Petite Ville de Demain** :

#### **Aménagement du Cœur de Ville**

Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL expose que le cabinet NAGA qui accompagne la commune sur ce projet au titre d'une mission de maîtrise d'œuvre a demandé une mission complémentaire à réaliser par un bureau d'étude Servicad Ingénieurs Conseils pour un rôle d'assistance technique dans la conception du projet. Cette prestation s'établit à 3 680 € H.T.

La commission communale saisie de cette demande complémentaire a fait part de sa déception de devoir recourir à cette prestation supplémentaire. Néanmoins, le conseil municipal, considérant l'intérêt pour la conduite du projet accepte le devis présenté par Servicad Ingénieurs Conseils en complément de la mission de maîtrise d'œuvre du cabinet NAGA

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

#### 9-3 **Aménagements urbains - signalétique**

Signalétique : quelques modifications vont être apportées

Parking point vert : gestion de la question foncière et aménagement de parking

Rue René Guilton / Rue de la Gare : réunion publique le 24 mars à 18h45 : présentation du projet

#### 9-4 **Bâtiments communaux**

Eglise : parquet transept : en attente de devis et mise en sécurité cloches

Remerciement à l'entreprise pour la qualité du travail sur la toiture de l'Eglise

Haras : travaux sur la toiture

Ex trésorerie: travaux d'économie d'énergie et ravalement façade

Salle des fêtes : étude et chiffrage des travaux scénographie et acoustique

La poste : travaux de ravalement

Salle de Tennis et gymnase Brocéliande : travaux sur charpente métallique pour panneaux photovoltaïques à noter que des panneaux pourraient être installés rue d'a bas.

Salle de la madeleine : aménagements paysagers

#### 9-5 **Cimetière**

Réalisation des dernières allées en enrobées

Enveloppe annuelle pour reprise de concession (15 000 € pour 2023)

#### 9-6 **Voirie**

Réfection Rue Joseph Stuart : réparation pour affaissement de la voirie

Signalétique -marquage au sol : programme sur 2 ans concerne plusieurs rues

Circulation rue de Lambily : définir un plan de circulation avec les riverains

Circulation passage de la Chaussée : concertation avec les riverains pour définir un plan de circulation

Proposition en Mobilier Urbain : garage à vélo (8 500 € TTC)

## 9-7 Les Labels

Journée Nationale du Commerce de Proximité (JNCP). La commune vient de se voir décerner un « premier sourire » au concours du label national du commerce de proximité. Le prix sera officiellement remis à Paris le Paris, au cinéma Le Grand Rex. Le 3 avril prochain.

Ville fleurie demande de 2eme fleur

Village Etape

Ville Active et Sportive : renouvellement demandé fin janvier : en cours

Station verte : Deux manifestations programmées en 2023 : 14 mai : ramassage déchets

22 octobre : fête du terroir

## 9-8 Commerces : drapeau de commerces

Il est nécessaire de mettre en place 6 nouveaux drapeaux. 4 sont en stock et il est nécessaire de faire l'acquisition de 2 nouveaux au prix de 730€

Nouvelles photos sur les totems en cours de changement.

## 9-9 Val de Landrouet : programme de travaux en cours d'étude (Accessibilité, espace déchets)

## 9-10 Questions diverses

Gendarmerie : présence de champignons sur les murs

Studio Mignot : courrier à envoyer pour limiter l'éclairage

Nouvelle pharmacie : passage piétons

Mairie : dalles

Pôle médical : marquage au sol (à faire par LCBC)

## 7. Questions diverses

Charte pour les lotissements à remettre aux futurs acquéreurs. Réunion pour réaliser le document

Date : 21 mars à 17 h30

Groupe constitué de : Eric Robin, Isabelle Goré-Chapel, Delphine Rigollé, Michel Hesry, Hubert Chevalier, Isabelle Hamon, Nathalie Bernard, Dominique Daunay, Sandrine Chasles.

# HABITAT URBANISME ET FONCIER

## 8. Travaux de viabilisation des hameaux de la ville Hubeau et de la Héronnière : attribution des marchés de travaux

*Rapporteuse : Isabelle GORÉ-CHAPEL*

Information sur les hameaux de la ville Hubeau et de la Héronnière : décision du Maire d'attribuer les marchés de travaux suite à la délégation consentie par le conseil municipal du 25 janvier 2023.

Les marchés ont été attribués aux entreprises suivantes, décision conforme la position de la commission des marchés (MAPA), à savoir :

⇒ Pour hameaux de la Héronnière

\* D'attribuer le Lot 1 (voirie (acheteur : Commune de Merdrignac)) à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit BROCELIANDE TP, Rue Edouard Branly, ZI du Bois Vert, 56800 PLOERMEL, pour le montant d'offre contrôlé de € 179.579,00 HT ou € 215.494,80 TTC (20% TVA). ;

\* D'attribuer le Lot 2 (eaux pluviales (acheteur : Commune de Merdrignac)) à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit RUELLAN TP, 16 La Ferrière, 22230 SAINT VRAN, pour le montant d'offre contrôlé de € 91.360,00 HT ou € 109.632,00 TTC (20% TVA). ;

\* D'attribuer le Lot 3 (eaux usées (acheteur : Loudéac Communauté)) à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit RUELLAN TP, 16 La Ferrière, 22230 SAINT VRAN, pour le montant d'offre contrôlé de € 49.575,00 HT ou € 59.490,00 TTC (20% TVA).

Le montant d'attribution total s'élève à € 320.514,00 HT ou € 384.616,80 TTC (20% TVA).

⇒ Pour le hameaux de la ville Hubeau

\* D'attribuer le Lot 1 (voirie (acheteur : Commune de Merdrignac)) à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit BROCELIANDE TP, Rue Edouard Branly, ZI du Bois Vert, 56800 PLOERMEL, pour le montant d'offre contrôlé de € 78.540,75 HT ou € 94.248,90 TTC (20% TVA). ;

\* D'attribuer le Lot 2 (eaux pluviales (acheteur : Commune de Merdrignac)) à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit RUELLAN TP, 16 La Ferrière, 22230 SAINT VRAN, pour le montant d'offre contrôlé de € 30.495,00 HT ou € 36.594,00 TTC (20% TVA). ;

\* D'attribuer le Lot 3 (eaux usées (acheteur : Loudéac Communauté)) à l'entreprise ayant remis l'offre économiquement la plus avantageuse en application des critères d'attribution, soit RUELLAN TP, 16 La Ferrière, 22230 SAINT VRAN, pour le montant d'offre contrôlé de € 25.380,00 HT ou € 30.456,00 TTC (20% TVA).

Le montant d'attribution total s'élève à € 134.415,75 HT ou € 161.298,90 TTC (20% TVA).

## **9. Hameau de la ville Hubeau et de la Héronnière : prix de vente des terrains**

*Rapporteur : Eric ROBIN*

Le conseil municipal est invité à fixer le prix de vente des terrains sur les deux hameaux. M. ROBIN présente les états prévisionnels des dépenses des travaux de viabilisation dont les coûts sont en grande partie déterminés. Le coût de revient s'établit à 49.49 € /m<sup>2</sup> pour la ville Hubeau et 51.89 € m<sup>2</sup> pour la Héronnière.

Monsieur ROBIN, Maire propose sur avis du Bureau de fixer le prix du terrain à la Ville Hubeau à 50 € TTC le m<sup>2</sup>

Mme Sandrine CHASLE fait part de la position du groupe d'élu de la minorité de le fixer à 40 € TTC/m<sup>2</sup>, ceci pour le rendre attractif vis-à-vis de l'accueil de nouvelle population.

M. ROBIN précise que la commune dispose de réels atouts qui la rende attractive : les équipements sportifs, culturels, touristiques, scolaires, des commerces , des entreprises, beaucoup de professionnel de santé ,un axe routier RN 164 force de mobilité, un déploiement de la fibre propice au télétravail.

Certes le contexte économique et notamment les conditions d'emprunt peuvent avoir de l'impact sur les projets des futurs acquéreurs, tout comme l'activité ambiante des entreprises et le prix des matériaux mais la superficie de terrains dans ces zones d'habitat étant plus petite que par le passé, le budget consacré à l'achat du terrain reste identique.

La commune reste attractive et la demande de terrain est réelle. Des renseignements ont été pris sur les prix appliqués dans des villes de même strate avec des équipements et conforte le choix des prix proposés.

Certaines communes voisines sont aujourd'hui bloquées dans leur projet urbanistique en raison de la capacité épuratoire. A Merdrignac, parallèlement à l'aménagement des zones, la station d'épuration sera rénovée. Après ces échanges,

Le conseil municipal, fixe le prix de vente des terrains sur les hameaux comme suit :

- Hameau de la Ville Hubeau : 50 € TTC le m<sup>2</sup>

- Hameau de la Héronnière : 57 € TTC le m<sup>2</sup>

<b>Vote : à la majorité</b>			
<b>POUR : 18</b>	<b>CONTRE :5</b>	<b>Abstention :</b>	<b>NPPPV :</b>



## 10. Terrain ZN 394, rue de la chaussée, appartenant à M. et Mme BINARD

*Rapporteuse* : Isabelle GORÉ-CHAPEL

M et Mme BINARD sont propriétaires des terrain ZN 391, 392, 393, 394 , situé 8 rue de la chaussée , suite à une division qui englobait à l'origine l'ensemble des terrains .

Afin de désenclaver la parcelle 394 (parcelle constructible), M. et Mme BINARD demande à la commune d'acheter une partie du terrain, parcelle nouvellement cadastrée ZN 396 , d'une superficie de 84 m<sup>2</sup>.

Le prix de vente a été fixé à 0.50/m<sup>2</sup>, soit un montant global de 42 €. Il est convenu que le vendeur prendra à sa charge les frais de géomètre ainsi que les frais notariés

Le conseil municipal accepte la proposition d'achat aux conditions exposées ci-dessus et autorise le maire à signer toutes pièces utiles et nécessaire, notamment l'acte notarié à intervenir, étant entendu qu'une procédure de classement dans le domaine public communal suivra la présente acquisition.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

## AFFAIRES RURALES ET CHEMINS RURAUX

*Rapporteur* : Michel HESRY

### 11. Réclamation du collectif de la ville Pelée

M. Michel HESRY donne lecture du courrier adressé par des riverains de la Ville Pelée à l'attention des membres du conseil municipal. Le collectif (4 familles /11) se satisfait de la future réfection de la voie mais demande des précisions sur les travaux projetés.

Il est précisé que les travaux programmés à la ville Pelée sont actés pour 2023 d'où le terme de « tranche ferme ». Afin de faciliter la circulation une gare de croisement peut être envisagée. Son emplacement reste à définir. Par ailleurs un comptage des véhicules va débuter lundi prochain.

Il est convenu de rencontrer les riverains pour aborder ces différentes questions et d'assurer de bonnes conditions de circulation en toute sécurité pour les usagers et les riverains.

### 12. Voirie 2023 : programme de travaux

M. HESRY présente l'estimatif du programme de travaux de réfection de chaussée pour 2023. Il précise que la commune a acté le principe d'adhésion de la commune au groupement de commande. A ce titre les services de LCBC (Loudéac Communauté Bretagne Centre) ont procédé à l'estimatif des deux voies suivantes :

- La ville Pelée : 32 460 € TTC

- Le chêne Creux : 2 868 € TTC

Préalablement à ces travaux , il convient d'effectuer le dérasage et le curage de fossés.  
Deux devis sont présentés par l'entreprise Hardouinais TP, à savoir :

- La ville Pelée : 624 € TTC

- Le chêne Creux : 3 480 € TTC

Le conseil municipal accepte l'adhésion au groupement de commande constitué par LCBC pour les travaux de voirie et valide le programme de travaux 2023 présenté ci-dessus pour les deux voies de la ville Pelée et du Chêne Creux. Le maire est autorisé à engager l'opération et faire généralement le nécessaire à signer toutes pièces afférentes à la présente décision, notamment la convention à intervenir avec LCBC.

Il est précisé que la création d'une gare de croisement à la ville Pelée, aurait pour conséquence de réduire la longueur de voirie à reprendre afin de contenir les travaux dans l'enveloppe budgétaire définie.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

### 13. Reboisement

M. Michel HESRY présente un programme de reboisement qui se décompose en deux parties :

#### Reboisement en Epicéa

Cette opération concerne de parcelles situées à Trébrède et au Coudray.

Les travaux ont été estimés

Les plans (devis SARL Rouxel) : 712 .80 € TTC

Tuteurs en bambou (devis SARL Rouxel): 360 € TTC

Prestation de plantation (Etude et Chantiers) : 1 160 €

Calendrier de réalisation: travaux programmés en mars

#### Reboisement en Peuplier

Cette opération consiste à reboiser 3 Ha en peupliers à la Croix Chauvel, Trébrède et Vieux Ville

Programme sur deux ans : 2023 et 2024

Dont pour l'année 2023 (fin d'année)

Broyage (devis GUESSANT) : 12 000 H.T pour les 3 Ha

les plans (devis SARL Rouxel) : 1 221 € TTC

Protections (devis SARL Rouxel) : 331.20 TTC

Prestation plantation (Etudes et Chantiers) : 550 €

Le conseil municipal donne son accord pour la réalisation du programme de plantation tel qu'il est exposé ci-dessus. Il accepte les devis présentés et autorise le maire à engager les travaux.

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE :	Abstention :	NPPPV :

## 14. Lutte contre le frelon asiatique : programme d'actions pour 2023 (destruction des nids et piégeage)

Suite à la réunion qui s'est tenue au siège de Loudéac communauté le lundi 13/02/2023 concernant la stratégie de lutte contre le frelon asiatique, il a été proposé, pour les communes qui le souhaitent, la mise en place d'une campagne de piégeage de printemps coordonnée par la GDSA 22 (groupement de défense sanitaire). Cette campagne s'organise de la manière suivante :

Ce dispositif nécessite le recrutement des piégeurs communaux, les apiculteurs notamment, qui seront formés aux techniques de piégeage lors de réunion de formation avec le GDSA. Les piégeurs se verront remettre à disposition des pièges VETOPHARMA et ils effectueront le relevé et le comptage hebdomadaire pendant la période de piégeage afin d'effectuer le bilan en fin de campagne

Loudéac communauté propose d'assurer la coordination de l'achat groupé des pièges afin de bénéficier des meilleures conditions tarifaires. De plus, Loudéac communauté prendra en charge 50% du coût du piège et de l'appât (environ 7€). Piège réutilisable 3 années de suite

Devant rendre réponse avant le 17 février, la commune s'est inscrite au programme et a commandé 30 pièges avec appâts au prix de 7 € /piège, cout partagé entre commune (50%) et LCBC (50%).

Il est précisé que la campagne de destruction de nids sera reconduite mais selon des modalités qui restent à préciser pour la prochaine campagne. Pour mémoire, 43 nids ont été détruits sur la commune en 2022. La campagne de destruction aura couté 30 000 € en 2022 à LCBC.

Le conseil municipal accepte le principe exposé ci-dessus en partenariat avec LCBC. Le maire est autorisé à engager l'opération, à faire généralement le nécessaire à signer toutes pièces afférentes à la présente décision, notamment la convention à intervenir avec LCBC

Vote : unanimité			
POUR : 23	CONTRE : 5	Abstention :	NPPPV :

## AFFAIRES SCOLAIRE

*Rapporteuse : Delphine RIGOLLÉ*

### 1. Compte rendu de la commission des affaires scolaires, petite enfance, jeunesse, animations du 7 février 2023

Il est précisé que le compte rendu des commissions est communiqué à titre informatif. Les orientations et décisions de la commission ne valent pas validation qui interviendra en conseil municipal ultérieurement.

#### 15- 1 Affaires scolaires :

Table de ping-pong : 2 000 €

Raquettes, balles : 200 €

Panier de basket : 1 500 €

Compresseur volcano : 200 €

Table de pique-nique : 300 €

Tarifs arrondis car estimatif selon plusieurs devis

La commission est favorable à l'achat de la table de ping pong, avec les raquettes, du compresseur ainsi que la table de pique nique sous réserve de stock en réserve .

Achat panier basket : prix estimé à 1500 € , prix intégrant la conformité aux normes techniques et sécuritaires (impératifs APAVE ).

Mme Céline Le Corre s'étonne que les modèles de panier de basket et table de ping pong figurent dans les catalogues des fournisseurs aux collectivités et que leur prix ne peut être validé en l'état.

La commission a priorisé les achats : proposition faite au conseil est issue du choix des maitres et également des agents. L'ordre de priorité présenté est conforme à ce choix.

Il est précisé que le compresseur a été demandé suite à l'achat par l'association, de ballons et coussins pour l'inclusion.

## **15- 2 JEUNESSE - PETITE ENFANCE**

### **Jeunesse :**

En commission, il a été noté que le soutien aux jeunes avait été fait en lien avec la COVID période pendant laquelle ces jeunes avaient souffert. La commission préfère orienter ces fonds vers la politique jeunesse et se prononce défavorablement à la reconduction de l'opération « Coup de pouce ».

### **Maison de la jeunesse**

Report de crédit pour achat d'un billard, sous réserve de faisabilité technique.

### **Dispositif Argent de Poche**

La commission est favorable à reporter ce dispositif.

Proposition du conseil municipal : fin juin et juillet pour les 16/18 ans

### **Accueil des nouveaux arrivants et bébés**

Date proposée : samedi 22 avril - 10 H30 (date à confirmer)

Livres pour les bébés : 250 €

Nouveaux habitants : 2 billets pour le cinéma et abonnement médiathèque

La commission propose d'offrir un livre pour les nouveaux nés et 2 billets pour le cinéma et abonnement médiathèque pour les nouveaux arrivants.

**Noël écoles :** Cinéma + brioches et oranges : à l'unanimité, la commission se prononce pour poursuivre sur les mêmes propositions à savoir brioches et cinéma.

Par contre, restera à voir la date de ces prestations, en effet pour l'année 2022, le cinéma et la distribution de brioches ont dû être reportés pour des raisons météorologiques et les enfants ont, semble t-il, autant apprécié cette prestation en début d'année.

## **15-3 ANIMATION**

### **Fête de la musique**

La commission a opté pour ne pas reconduire la manifestation pour 2023, en attente que le cœur de ville soit aménagé pour envisager éventuellement une animation et surtout voir si les associations se mobilisent autour du projet. Celles-ci seront sollicitées en parallèle de la demande de subvention ou lors du calendrier des fêtes.

### **Fête du 13 Juillet :** (feux, DJ, lampions/fanfare)

La commission accorde de reporter les mêmes conditions que les années précédentes. la commission souhaite laisser les partenaires à savoir l'AS22, l'association du Val de Landrouet, les pompiers, gérer le choix d'animation à leur convenance , d'autant que la mairie ne participe normalement pas financièrement.

### **Commémorations :**

La commission serait favorable de faire participer la fanfare pour les grandes cérémonies

**Concours photos printemps :** En lien avec rando chapelles

### **Exposition et journée avec la Cigogne**

Proposition de prévoir un concours photos en fin d'année sur les 4 saisons.

**Escape game :** A organiser : la commission ne s'est pas prononcée

**Octobre rose :** Animation : la commission est favorable pour réfléchir sur une animation avec pourquoi pas des associations

**Pour les mariages :** Offrir un étui pour le livret de famille à l'effigie de la commune la commission est favorable à cette proposition

Projet d'animation d'une randonnée avec découverte des chapelles par exemple : la commission reste favorable en impliquant des associations.

Mme Chasles propose de mettre en place un panneau explicatif à l'extérieur des édifices pour communiquer sur l'histoire des chapelles. Idée relevée par Abel Collette qui propose de faire plus pour la mise en valeur du patrimoine communal.

#### **15-4 Questions diverses**

Station Verte : Valérie Faisnel va commander des marques pages pour les distribuer aux élèves dans le cadre d'une animation avec eux . Distribués le 14 mai et le 22 octobre

**Quelques dates** ont été fixées pour faire quelques animations dont :

--Fête du terroir fixée le 22 octobre 2023

--fête de l'écotourisme et l'éco citoyenneté : 14 mai 2023, en partenariat avec le Lycée  
21 mars à 19H , réunion de préparation de la fête de l'écotourisme

Réunion préparation du 13 juillet : jeudi 11 mai

**Calendrier des fêtes** : modalités à préciser

Il est proposé d'élaborer le calendrier en partant d'un calendrier vierge et de le construire avec les demandes des associations représentées lors de cette séance, dans un esprit d'équité dans la proposition des dates.

## **AFFAIRES SOCIALES ET CULTURELLES**

*Rapporteuse : Isabelle HAMON*

### **15. Compte rendu de la commission Cohésion sociale, solidarités et culture**

Il est précisé que le compte rendu des commissions est communiqué à titre informatif. Les orientations et décisions de la commission ne valent pas validation qui interviendra en conseil municipal ultérieurement.

Compte rendu des réunions du 7 février et 28 février 2023

Médiathèque : bilan d'activités 2022, programme 2023 et budget prévisionnel 2023

#### **SOLIDARITES :**

1 : Logements

Fin des travaux du nouveau logement de Docteur Moisan. Appartement T3 séjour salon. Mis en location en avril.

L'appartement n°1 du Haras : en cours de nettoyage et travaux (peinture) . Remis à la location fin mars (logement T1 meublé).

2 : Visite de tous les appartements de la commune au nombre de 12 : prévue le lundi matin 6 mars 2023.

3- Local Ephémère : Façade extérieure à refaire et l'enseigne à poser.

#### **ACTION SOCIALE :**

Proposition de reconduire :

\* le repas du CCAS (cette année 2<sup>ème</sup> dimanche d'octobre 08-10-23)

\* Colis exceptionnels personnes âgées,

\* Colis aux Résidents EHPAD Les Genêts, du Bourgneuf et des Religieuses.

#### **CULTURE**

Couleurs de Bretagne : animation prévue le dimanche 18 juin 2023.

Inscription de la commune : 970€

Mise à disposition de la salle des fêtes

Remise des prix (lot pour les gagnants adultes et enfants) en fin de journée avec cérémonie.

**Médiathèque** Bilan 2022 (remis au conseil à chaque Elu.)

Abonnés actifs 643 dont 132 nouvelles inscriptions,

18 348 documents (livres, documents sonores, DVD) disponibles au prêt

## 16. Questions diverses

Déploiement de la fibre optique : Mme Chasles signale que les habitants s'interrogent sur leurs démarches suite au déploiement du réseau.

M. ROBIN a reçu des retours positifs sur la qualité du travail réalisé par les sociétés Axion et SPIE. Il propose d'organiser des réunions publiques avec le concours de Megalis Bretagne afin d'informer les administrés sur le déploiement de la fibre sur les propriétés privées et les évolutions consécutives.

Il souligne par ailleurs que l'accompagnement de la collectivité sur l'élagage à faciliter le travail des entreprises et remercie la population d'avoir répondu favorablement à ce travail.

## AGENDA

- 6 mars 2023 : 10h30 : réunion financeurs PVD
- 6 mars 2023 : 18 h : Commission Animation
- 6 mars 2023 : 19 h : Commission Sport
- 7 mars 2023 : Bureau et conseil LCBC
- 8 mars 2023 : commission agricole LCBC
- 10 mars 2023 : 16 h : Forum de l'Emploi
- 10 mars 2023 : 18h : vernissage Exposition Galerie Ecole Petit Prince -Amicale Laïque
- 13 mars 2023 : 10 h : réunion SDE (audit énergétique)
- 17 mars 2023 : 18 h : inauguration ALSH
- 19 mars 2023 : 8h30 à 12h30 : Randonnée Mars Bleu
- 20 mars 2023 : 18h : commission finances
- 23 mars 2023 : 18 h : CA GIP
- 24 mars 2023 : 18h45 : Réunion publique Aménagement Rue René Guitton
- 28 mars 2023 : 18h : CA CCAS
- 29 mars 2023 : 20 h : Conseil Municipal
- 13 avril 2023 : Repas du personnel communal (report)

### Dates des conseils municipaux :

- 29 mars 2023
- 26 avril 2023
- 24 mai 2023
- 28 juin 2023
- 19 juillet 2023
- 27 septembre 2023
- 25 octobre 2023
- 29 novembre 2023
- 20 décembre 2023

*La séance est levée à 22 H40 .*

*Fait A MERDRIGNAC le 6 mars 2023*

*Vu le 9/03/2023  
M. Eric ROBIN,  
Président de séance*

*VU  
Mme Isabelle GORÉ-CHAPEL  
Secrétaire de séance*